Comment je lis un arrêté sécheresse?

1 - Je consulte l'annexe « mesures de gestion par commune »

Origine de l'eau

Zones Niveaux Zones Niveaux Niveaux	
d'alerte de gravité d'alerte de gravite gravi	
AMBERIEU- EN-BUGEY Rivières du Bugey Rivières renforcée Plaine de l'Ain Alerte	Alerte renforcée

Niveau de gravité

Comment je lis un arrêté sécheresse?

2 - Je consulte l'annexe « mesures de restriction »

Légende des usagers : P = Particuliers, E = Entreprises, C = Collectivités, A = Exploitant agricole

Usages	Alerte	Alerte renforcée	Р	E	С	A
Arrosage des massifs fleuris Arrosage des plantes en pot	Interdit entre 11 et 18 h Adaptation pour l'arrosage au goutte-à-goutte ou pied-à- pied ou micro-aspersion : sans contrainte horaire	Interdit Adaptation pour l'arrosage au goutte-à-goutte ou pied- à-pied ou micro-aspersion : autorisé entre 18 h et 11 h	X	X	X	X

Mesures de restriction selon les niveaux de gravité

Si j'ai des questions : je consulte la FAQ

(https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risquesnaturels-et-technologiques/Eau-et-milieu-aquatique/Secheresse) ou j'interroge la DDT (ddt-spge-ge@ain.gouv.fr)